

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 4 mai 2018**

CP2018\_05\_18  
id. 3911

*L'an deux mille dix huit, le quatre mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BESIERS (pouvoir à M. MARDEGAN), Mme CABOS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PDI-PTI 2018**

Depuis 2009, la politique du Département relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui est assorti depuis 2015 d'un Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion sont programmés pour la période de 2017-2020. Ils ont été constitués suite à un appel à projets lancé par le Département du Tarn et Garonne en novembre 2016. Le financement des actions est assuré soit par le Fonds Social Européen, soit par les fonds propres du Département.

- 17 actions sont financées dans le cadre du PDI sur les fonds propres du Département et représentent un montant de 322 036,70 € pour 377 parcours de 6 mois.

- 5 actions sont financées dans le cadre du PTI sur les fonds propres du Département et représentent un montant de 58 641 € pour 210 parcours de 6 mois.

De plus, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, 2 structures sont conventionnées avec le Département :

- la Mission Locale pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, bénéficiaires du RSA ou ayants-droits de bénéficiaires du RSA, ou en très grande précarité. La subvention annuelle s'élève à 200 000 € ;

- le GRETA pour le renforcement de l'offre et des conseils en formation en direction des publics en difficulté avec une subvention de 30 000 € par an.

Les conventions avec les structures sont pluri-annuelles sous réserve du vote du budget par l'assemblée départementale.

Les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice 2018.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2018 est le suivant :

Article 657424 - sous fonction 561 - opération PTIN

Autorisation de programme 2018 : 288 641 €

Engagé à la Commission Permanente de ce jour 288 641 €

Disponible : 0 €

Article 657424 - sous fonction 564 - opération RSAA

Autorisation de programme 2018 : 286 037 €

Engagé à la Commission Permanente de ce jour : 286 036.70 €

Disponible : 0.30 €

Article 657348 - sous fonction 564 - opération RSAC

Autorisation de programme 2018 : 36 000 €

Engagé à la Commission Permanente de ce jour : 36 000 €

Disponible : 0 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la reconduction des actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour un montant de 322 036,70 € et du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) pour un montant de 288 641 € pour l'année 2018 détaillés par axes dans les tableaux récapitulatifs et présentés en annexe 1 et 2 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous les documents relatifs à cette décision ;
- Précise que les subventions accordées seront prélevées comme suit sur les crédits inscrits au budget départemental :
  - article 657424 – sous-fonction 561 – opération PTIN : ..... 288 641,00 €
  - article 657424 – sous-fonction 564 – opération RSAA : ..... 286 036,70 €
  - article 657348 – sous-fonction 564 – opération RSAC : ..... 36 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC